



Région de Nouakchott

**Projet Communautaire pour l'Accès à l'Eau et l'Assainissement – Phase 3
(PCA EA3)**

TERMES DE REFERENCES

**Recrutement d'un (e) bureau international /consultant (e)
international (e) pouvant accompagner la mise en œuvre d'un
programme de structuration des boues de vidange à Nouakchott.**

Appel d'Offres N° : 02/RN/PCA EA3/2023

Autorité contractante : Région de Nouakchott

Source de financement : Cofinancé par RN/LS/AIMF

Février 2023

A.	MODALITE DE SOUMISSION.....	3
B.	CONTEXTE et objectifs de la mission.....	4
1.	contexte général	4
2.	Objectif général.....	5
3.	Objectif spécifique	5
4.	Résultats attendus	6
C.	METHODLOGIE	6
D.	calendrier.....	7
E.	Documents et Livrables	7
F.	CRITERES DE Qualifications	8
G.	Critères d'Évaluation.....	8

A. MODALITE DE SOUMISSION

Appel d'Offres N° : 02/RN/PCAEA3/2023

1. La Région de Nouakchott envisage, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Communautaire pour l'Accès à l'Eau et l'Assainissement - Phase 3 « PCAEA3 », cofinancée par la Région de Nouakchott (RN), le service de l'eau de la ville de Lausanne et l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), la structuration du secteur des boues de vidange et recrute un consultant international pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce vaste programme.
2. Les offres devront être rédigées en langue « française » et devront être déposées au plus tard le 15 mai 2023 à 12 h à l'adresse pcaea3@gmail.com.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

La description succincte du programme est téléchargeable au lien suivant :

<https://www.aimf.asso.fr/wp-content/uploads/2023/04/Fiche-boues-de-vidange.pdf>

B. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1. CONTEXTE GENERAL

La gestion des boues de vidange est un maillon crucial pour protéger la santé publique et pour exécuter avec succès les projets d'eau et d'assainissement. Les risques pour la population et l'environnement liés à une gestion lacunaire des boues de vidange continue de persister dans la zone urbaine de Nouakchott.

C'est pour cette raison que l'AIMF et la Fondation Bill et Melinda Gates, ont porté l'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville (ISSV) et ont appuyé la Région de Nouakchott (RN) dans la mise en place d'une stratégie de gestion des boues de vidange (GBV). Cette première phase réalisée dans le cadre du PCAEA2 (Projet Communautaire pour l'Accès à l'Eau et à l'Assainissement_phase2) et consacrée à l'étude de la filière de Gestion des Boues de Vidange (2018-2022) a permis de réaliser:

- Une Etude de la documentation existante sur la filière des boues de vidange à Nouakchott (AIMF + consultant)
- Un rapport d'analyse socio-économique (Gret);
- Un rapport de caractérisation du service de vidange (Gret);
- La description des sites identifiés pour une STBV (Gret);
- La présentation des toilettes publiques (Gret);
- La feuille de route pour le développement des services de gestion des boues de vidange. (Gret);

Ces documents, ainsi que d'autre matériel photographique et les comptes rendu des séances avec les acteurs du secteur, seront mis à disposition du consultant une fois le mandat confirmé. La fiche d'activité GBV sera partagée en annexe. Elle donnera un meilleur aperçu sur la mission du consultant.

Selon les estimations du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, près de 97% de l'ensemble des ménages à Nouakchott (161'013 ménages en 2013) utilise les fosses simples et septiques. Sur la base d'une moyenne de 6 personnes par ménage, soit 966'078 personnes ont besoin d'une filière de gestion des boues de vidange complète et bien structurée pour assainir leur environnement. Sur le moyen terme, une fois que la filière sera structurée et la stratégie de gestion des boues de vidange mise en œuvre, la population de Nouakchott vivra dans un environnement plus sain. Une filière économique locale sera structurée et les emplois de la filière organisés. Une réflexion sur le meilleur moyen de valoriser les boues dans le contexte local ouvrira les pistes pour assurer la durabilité environnementale et écologique de la filière.

L'ONAS, la Direction de l'Assainissement et la RN seront bénéficiaires d'appui technique (renforcement de capacités); les élus de la RN seront également bénéficiaires de sensibilisations par rapport aux grands enjeux liées à l'assainissement des métropoles en développement.

Depuis juillet 2022, une nouvelle convention signée entre la RN et ses partenaires dont l'AIMF consacre une partie du projet PCAEA3 à la structuration de la filière de Gestion des Boues de Vidange. Un cadre de concertation réunissant tous les acteurs et piloté par la direction de l'Assainissement du MHA a été mis en place.

Dans ce cadre, il est prévu le recrutement d'un bureau ou d'un international pour accompagner ce programme de structuration des boues de vidange à Nouakchott. Ces termes de références ont été élaborés afin de sélectionner une assistance technique pour ce vaste programme de structuration des boues de vidange.

2. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la mission du bureau est d'appuyer la région de Nouakchott et ses partenaires de mises en œuvre (l'ONAS, la direction de l'assainissement) dans la structuration des boues de vidanges à Nouakchott.

3. OBJECTIF SPECIFIQUE

D'une manière spécifique, le bureau aura les rôles suivants :

Maillon collecte (vidange manuelle, semi-mécanique et mécanique) :

- Appuyer les vidangeurs dans le processus de création de l'association des vidangeurs mécaniques, en collaboration avec un consultant local par ailleurs recruté par le projet;
- Mise en place d'une feuille de route pour la structuration de la vidange manuelle ;
- Appuyer la RN pour la mise en œuvre du projet pilote pour les vidangeurs manuels ;
- Appuyer la RN dans la mise à jour du cadre légal (arrêté et agrément de vidange) et appui à la mise en œuvre de l'agrément (obligation de dépotage sur les sites attitrés y compris pour l'ONAS).

Maillon traitement/valorisation

- Valider deux des trois sites de dépotages identifiés par les études antérieures.
- Identifier le besoin d'études techniques nécessaires pour la planification et la réalisation des 2 sites de dépotage (transitoires) ;
- Accompagner la région de Nouakchott dans l'établissement des études pour l'aménagement des 2 sites de dépotage transitoires ou encadrer l'entreprise locale qui exécutera ses études.
- Appuyer l'équipe dans l'établissement du DAO pour l'aménagement des 2 sites de dépotage ;
- Etablissement, en coordination avec la RN, des bases du règlement d'exploitation des sites de dépotages ;
- Animer des formations pour l'exploitation des sites de dépotage ;

- Réaliser, les études techniques, ou coordonner leur réalisation par des consultants locaux, nécessaires pour la conception de la station permanente (étude géotechnique, étude d'impact environnemental et social, étude d'infiltration, etc.) ;
- Déterminer une stratégie de valorisation des sous-produits

Appui au renforcement des capacités/formation de la RN, ONAS, DA

- Consolider le dossier d'avant –projet sommaire (APS) pour la station de traitement des boues de vidanges.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Le processus de création de l'association des vidangeurs mécaniques est appuyé ;
- Le choix des deux sites de dépotages est fait ;
- Les études techniques pour l'aménagement des 2 sites de dépotage (transitoires) sont réalisées et approuvées par la RN et le Consultant International;
- L'équipe de projet est appuyée dans l'établissement du DAO, pour l'aménagement des 2 sites de dépotage ;
- Un règlement d'exploitation des deux sites est établi;
- Des formations pour l'exploitation des sites de dépotage sont animés au profit des gestionnaires des sites de dépotages;
- En collaboration avec le consultant local et la RN, les aspects marketing et communication l'association des vidangeurs mécaniques sont appuyés;
- La faisabilité et le cadre d'application d'un projet pilote pour les vidangeurs manuels est étudié et des recommandations proposées ;
- La mise en œuvre du projet pilote pour les vidangeurs manuels est soutenue;
- Les études techniques, ou coordonner leur réalisation par des consultants locaux, nécessaires pour la conception de la station (étude géotechnique, étude d'impact environnemental et social, étude d'infiltration, etc.) sont réalisées ;
- Le dossier d'avant –projet sommaire (APS) est consolidé.

C. METHODOLOGIE

Ces activités visant la structuration des boues de vidanges nécessite un plan d'action et chronogramme détaillée pour l'appui et le suivi des différents partenaires locaux. Une méthodologie reflétant une bonne compréhension des termes de références et les objectifs escomptés est demandée dans le cadre de l'offre du consultant ou du bureau. La méthodologie fait partie des critères d'évaluation (cf. chapitre H)..

La cohérence et la faisabilité du plan de travail proposée mais aussi les outils, instruments et mécanismes proposés seront d'une grande considération pour l'évaluation.

D. CALENDRIER

Le mandat est prévu pour environ 100 jours sur une durée de 12 mois. Un chronogramme du mandat sera proposé dans l'offre et sera discuté et validé en début de mandat.

Des missions sur place sont prévues

Le chronogramme du mandat sera revu régulièrement afin de monitorer l'avancement du mandat.

E. DOCUMENTS ET LIVRABLES

- Rapport de création de l'association des vidangeurs mécaniques ;
- Liste des études techniques pour l'aménagement des 2 sites de dépotage (transitoires) ;
- Règlement d'exploitation des deux sites de dépotage transitoires;
- Rapport de formation des gestionnaires des sites de dépotages ;
- Rapport d'étude de faisabilité et du cadre d'application d'un projet pilote pour les vidangeurs ;
- Révision des rapports d'études techniques, réalisés par des consultants locaux, nécessaires pour la conception de la station (étude géotechnique, étude d'impact environnemental et social, étude d'infiltration, etc. selon ce qui sera nécessaire) ;

F. RÔLE DE LA REGION DE NOUAKCHOTT ET DU CONSULTANT NATIONAL

Le rôle de la Région de Nouakchott est décrit dans la fiche d'activité annexée à ce document.

La RN organisera les réunions de démarrage, suivi, validation et validera les livrables.

L'équipe de projet ayant des compétences en interne dans le secteur participera à la maîtrise d'œuvre et au suivi des travaux. De plus, la Région de Nouakchott vérifiera la documentation présente et aidera toute collecte d'information nécessaire sur place.

Le consultant national comme mentionner dans la fiche d'activité est mandaté par la Région de Nouakchott afin d'accompagner le programme à travers un certain nombre d'activités. Il assiste le bureau international dans certaines taches spécifiées explicitement dans les objectifs spécifiques. (Cf , TDR de recrutement du consultant national)

Le bureau international sera appuyé au quotidien par la RN.

Une assistante technique internationale est également mise à la disposition par l'AIMF pour le contrôle de qualité et le conseil à maîtrise d'ouvrages.

G. ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DU PRESTATAIRE

Le soumissionnaire devra présenter une équipe ayant une expérience avérée dans des mandats similaires à celle envisagée et fournir, les références relatives.

Il devra disposer d'une équipe pluridisciplinaire locale à Nouakchott ou bien prévoir d'en implanter une.

Les éléments constitutifs du dossier sont listés ci-dessous. Les critères utilisés pour évaluer les dossiers sont indiqués aux chapitres suivants.

A) Présentation :

- Une brève lettre de présentation de la structure
- Les CVs détaillés des experts avec les références (format « Banque Mondiale »)
- La copie des diplômes

B) Dossier technique :

- une note déroulant l'approche méthodologique envisagée (voir chapitre suivant)
- le chronogramme

C) le dossier financier

- les honoraires des experts
- les couts des supports utilisés
- les frais de transport et de bureau local
- les frais de gestion

H. CRITERES DE QUALIFICATIONS

L'expert principal qui dirigera la mission devra être titulaire d'un diplôme universitaire (Baccalauréat+5 / Master ou supérieur) spécialisé dans la gestion urbaine de l'assainissement, ou tout autre diplôme équivalent. Il devra également avoir les qualités professionnelles suivantes :

- ✓ Au moins 10 ans d'expérience de travail d'expérience dans le domaine
- ✓ Une connaissance approfondie de la gestion des boues de vidange, à la fois dans ses volets organisationnels et techniques ;
- ✓ Une très bonne connaissance du fonctionnement des Collectivités Locales en Afrique francophone;
- ✓ Une très bonne maitrise du français et de l'anglais et des capacités rédactionnelles dans les deux langues. Expérience de travail avec les services gouvernementaux, collectivités territoriales, ONGs et partenaires au développement.

I. CRITERES D'ÉVALUATION

Les offres techniques seront évaluées sur la base de la grille ci-dessous :

A. PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE, QUALITE [10%]

Présentation générale, clarté

B. EXPERIENCE DU SOUMISSIONNAIRE [40%]

Obligatoires :

- Expériences en matière d'appui conseil et de renforcement de capacité en matière de gestion urbaine de l'assainissement et de la gestion des boues de vidange en particulier ;
- Expérience en matière de conception de sites de dépotages de boues de vidanges et des STBV ;
- Expérience de travail en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion des boues de vidange
- d'une filière en lien avec la gestion de l'eau et de l'assainissement;
- Minimum 5 d'années d'expériences dans le cadre de projet d'accompagnement technique dans le domaine de l'assainissement décentralisé et la conception de stations de traitement de boues de vidange.

Les CVs (max 5 pages) devront être annexés à l'offre. Les expériences obligatoires demandées seront soulignées.

Les copies des diplômes et attestations faisant référence.

Supplémentaires (Non-obligatoires) :

- Expérience de travail en Mauritanie (de préférence) ou dans un pays limitrophe dans le cadre de la gestion des boues de vidange et dans l'assainissement décentralisé.
-
- Expérience de projets intégrant des acteurs du secteur de gestion des boues de vidange tels que les vidangeurs mécaniques et manuels.
- Connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales et du processus de décentralisation en Mauritanie.

C. METHODOLOGIE [30%]

Description de la méthodologie à appliquer, max 3 pages. Illustrations en annexe possibles. La description de la méthodologie sera évaluée sur la base des points suivants :

- Compréhension des TDRs ;
- Pertinence de la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs et résultats attendus ;
- Pertinence, cohérence et faisabilité du plan de travail proposé (chronogramme) ;
- Principaux outils, instruments et mécanismes proposés pour la mise en œuvre de la démarche.

D. OFFRE FINANCIERE [20%]

Le prestataire, sur la base de sa proposition technique, établira une offre financière détaillée. Celle-ci fera ressortir, par axe :

- Les honoraires
- Les frais liés à la logistique (déplacements et logements)
- Les frais généraux et les taxes applicables
- Le mode de paiement souhaité, ainsi que le format de facturation (électronique, papier, etc.).

J. RESULTAT DE L'EVALUATION

Chaque critère d'évaluation est associé à une pondération (indiqué dans le chapitre précédent).

L'échelle de notes des critères d'évaluation va de 0 à 5 (0 constituant la plus mauvaise note et 5 la meilleure note). Il est rappelé qu'une évaluation d'un critère peut être faite autant en rapport avec les exigences du marché qu'en comparaison entre les soumissionnaires.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante (méthode linéaire) : l'offre dont le prix est le plus bas obtient le nombre maximal de points, à savoir 5. Les offres dont le prix correspond au double du prix le plus bas ou plus obtiennent 0 point. Les offres restantes sont notées de sorte que le nombre de points (arrondi à une décimale) progresse de manière linéaire entre ces deux extrêmes. Le nombre de points attribué à chaque offre est ensuite multiplié par le coefficient de pondération.

$$\text{Note offre Y} = \left[\frac{2 \times \text{Montant offre la plus basse} - \text{Montant offre Y}}{\text{Montant offre la plus basse}} \right] \times 5$$

1. CONCLUSION DU CONTRAT

Avant l'expiration de la période de validité des offre, la RN notifiera au prestataire ayant remis la proposition la mieux classée que sa proposition a été retenue, en l'invitant à négocier (si nécessaire) et signer le contrat.

Le début souhaité pour le mandat est le 15 mai 2023.